

COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023
PROJET DE PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 20 heures

Président : Éric LIEGEON

Secrétaire : Bernard GIRARD

Membres présents : Éric LIEGEON, Bernard GIRARD, Dominique GEISSBUHLER, Jocelyne VUILLEMIN, Damien BACQUET, Xavier CLEMENT, Maurice COURTEBRAS, Benjamin LHOMME, Guillaume PATOZ, Jérôme PEYLABOUD

Membres absents : ---

Membres absents excusés : --

Membres ayant participé au vote : 10

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 27 janvier 2023

2. Cimetière

- Travaux
- Concessions

3. Finances

- Demandes de subvention
- Vote des Taxes Locales
- Vote des Budgets Primitifs

4. Questions diverses

En ouverture de séance, M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour qui concerne le lotissement communal, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du CM du 27 janvier 2023

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil municipal 27 janvier 2023 est approuvé et signé du Président et du Secrétaire de séance.

2. Lotissement communal

Tranche 2

La parcelle du lotissement communal, située le long de la RD9, qui concerne la 2^{ème} tranche du dossier est actuellement porté par l'EPF.

Ce terrain doit faire l'objet d'une revente par l'EPF à la commune afin de permettre à celle-ci la vente définitive de cette parcelle. La surface de la parcelle est de 2 141 m² et le montant de la transaction est de 76 500 € + frais de notaire. Le Conseil municipal donne son accord pour mener cette opération.

(Délibération n°20230205)

3. Cimetière

Travaux

Dans la continuité de la réorganisation du cimetière, un emplacement dédié à l'installation de caveaux urnes est nécessaire pour répondre aux différentes demandes.

Afin de disposer d'un ensemble harmonieux, le Conseil municipal décide de faire réaliser l'aménagement de 6 caveaux urnes. La proposition de l'entreprise Gauthier de Mièges est retenue pour un montant de 4 330 € TTC.

Ces caveaux urnes seront revendus aux familles désirant ce mode de sépulture.

Concessions

En 2022, un tarif concernant l'offre de différentes concessions funéraires a été instauré par la municipalité. Les membres du Conseil municipal décident d'abandonner la proposition de la concession perpétuelle.

Rappel des concessions proposées par la commune :

- 15 ans100 €
- 30 ans150 €
- 50 ans200 €

Ces différentes concessions sont potentiellement renouvelables.

(Délibération n°20230201)

4. Finances

Demande de subvention

Mme MUSY et M. KOVACIC, responsables de l'Amicale des donneurs de sang secteur de Frasne, ont sollicité la commune pour une demande de subvention. Les membres du Conseil municipal décident d'attribuer la somme de 150 € à cette association.

Le Conseil municipal souhaite également apporter son soutien à deux associations du village, l'ASL

et le Club de l'amitié. Il est décidé d'attribuer la somme de 300 € à chacune des 2 associations.

(Délibération n°20230202)

Vote des Taxes Locales

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour 2023.

En conséquence, M. le Maire propose de fixer les taux comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 30.08 %
- Taxe foncière non bâti : 18.83 %
- Taxe d'habitation : 15.43 %

(Délibération n°20230203)

Vote des Budgets Primitifs

M. le Maire expose au Conseil les prévisions budgétaires 2023 dont les montants globaux sont les suivants :

Budget Communal :

Dépenses de fonctionnement :	378 158.00 €
Recettes de fonctionnement :	397 386.00 €
Dépenses d'investissement :	264 033.10 €
Recettes d'investissement :	264 033.10 €

Budget Bois :

Dépenses de fonctionnement :	173 000.00 €
Recettes de fonctionnement :	256 541.71 €
Dépenses d'investissement :	152.54 €
Recettes d'investissement :	152.54 €

Budget Lotissement :

Dépenses de fonctionnement :	528 845.90 €
Recettes de fonctionnement :	541 839.21 €
Dépenses d'investissement :	493 317.46 €
Recettes d'investissement :	493 317.46 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces budgets à l'unanimité, soit **10** voix.

(Délibération n°20230204)

5. Questions diverses

- Fête des Mères :

Le repas traditionnel de la Fête des Mères aura lieu le vendredi 02 juin à 20h au Centre d'Accueil.

- Randonnée des Fruitières :

La randonnée des Fruitières aura lieu le dimanche 14 mai, Frasne étant la commune d'accueil pour cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le Président de séance,

Éric LIEGEON

Le Secrétaire de séance,

Bernard GIRARD